

ÉDITO | SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le nombre de personnes infectées par la COVID-19 et le nombre d'établissements scolaires qui en sont affectés ne cessent d'augmenter. C'est pourquoi nous vous demandons d'être extrêmement vigilants et rigoureux quant à l'application des différentes mesures visant à vous protéger. Ces mesures ont été mises en place afin que vous puissiez exercer votre profession dans un environnement sécuritaire, mais également afin de protéger vos proches et l'ensemble de la société.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), que nous avons rencontré à plusieurs reprises déjà, nous a assuré que toutes les mesures étaient prises afin d'assurer votre santé et sécurité. Malgré cette bonne volonté, il se pourrait que dans certains établissements vous soyez témoins d'incohérences ou encore d'une application laxiste des règles de protection, résultant d'une mauvaise interprétation des consignes de la part de vos directions. Si tel est le cas, vous devez en faire part rapidement à vos personnes déléguées. Celles-ci communiqueront dans les plus brefs délais avec la direction et avec le membre du CA responsable de votre établissement.

La chaîne de communication puise sa source directement du ministère de l'Éducation et doit se frayer un chemin à travers les dédales du système pour atterrir sur le bureau des directions d'établissements. Sans compter le cafouillage politique propre à notre cher Jean-François Roberge, auteur de : *Et si on réinventait l'école ?* C'est beau JF... tu peux arrêter de réinventer!

Blague à part, le spectre d'une deuxième vague flotte sur nos têtes comme une épée de Damoclès. Soyons vigilants. Prenez soin les uns des autres et soyez assurés que nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour améliorer votre quotidien et assurer votre sécurité.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

NOUVEAUTÉ!

Prenez note que, pour faciliter la tâche du personnel de soutien, nous avons créé une nouvelle adresse courriel afin de recueillir l'ensemble des mises en candidatures. Désormais, nous vous demandons de soumettre toute nouvelle candidature à l'adresse candidature@sepi.qc.ca.



APPEL DE CANDIDATURES

COMITÉS TEMPORAIRES DU SEPÎ

Être là où se prennent les décisions!

Nous procédons à l'ouverture d'une période de mise en candidature pour les comités temporaires du SEPÎ, comités pour lesquels auront lieu des élections au conseil des personnes déléguées (CPD) du 27 octobre 2020. En voici la liste :

- le comité action-mobilisation (CAM) → 8 membres
- le comité de la condition des femmes (CCF) → 5 membres
- le comité de la santé et sécurité au travail (SST) → 6 membres
- le comité héros → 5 membres

Prenez le temps de consulter le cahier descriptif des comités et délégations syndicales; vous y ferez assurément de belles découvertes! Vous pouvez y accéder en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/images/SEPI-Comites_delegations_2020.pdf.

Vous pouvez poser votre candidature à l'un ou l'autre de ces comités en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : candidature@sepi.qc.ca.

Notez que seules les candidatures qui nous parviendront avant le **vendredi 16 octobre à 14h00** seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées d'octobre.

Si vous avez des interrogations qui ne trouvent pas leur réponse dans le cahier descriptif, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca



INFO | COURS PRÉPARATOIRES AU CÉFRANC



Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à la passation du CÉFRANC? Le comité paritaire de perfectionnement SEPÎ-CSSPÎ offrira gratuitement des cours à compter du 22 septembre prochain. Ceux-ci se tiendront les mardis et jeudis, à partir de 16h30, à l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry. **Pour être éligible au cours, vous devez avoir tenté de passer l'examen au moins une fois, posséder une autorisation d'enseigner et avoir une tâche au CSSPÎ pour l'année 2020-2021.**

Places limitées, écrivez-moi rapidement si vous désirez vous inscrire.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

JEUNES | LA COLLECTE D'ARGENT EN TEMPS DE COVID

À chaque début d'année, les enseignant(e)s sont à mettre en place une organisation qui assurera le succès d'un bon fonctionnement dans leur classe. De multiples tâches sont à prévoir, dont celle d'effectuer la collecte d'argent.

Plusieurs d'entre vous hésitent, avec raison, à percevoir de l'argent des élèves que ce soit à des fins éducatives, culturelles, sportives ou autres. C'est d'autant plus vrai cette année, en raison des mesures sanitaires mises en place dans vos milieux pour contrer la pandémie de COVID-19. Ainsi, votre rôle doit se limiter à collecter les enveloppes des élèves et cocher leur nom. En aucun cas, vous n'avez à ouvrir les enveloppes et à compter l'argent qui y est inclus. De plus, lorsque vous manipulez les enveloppes, assurez-vous de vous laver les mains. À défaut, utilisez un désinfectant pour les mains.

Comme mesure préventive additionnelle, vous pouvez demander qu'on vous fournisse des gants jetables. Notez cependant que l'Institut national de santé publique

du Québec (INSPQ) mentionne que «Le port de gants risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec de multiples surfaces sans que les gants soient changés. Si les gants sont portés, une vigilance doit être apportée aux surfaces touchées et cela n'élimine pas la nécessité du lavage des mains (les mains doivent toujours être lavées après le retrait de gants)». Pour consulter l'article complet de l'INSPQ sur la manipulation d'argent en milieu de travail: www.inspq.qc.ca/publications/2932-manipulation-argent-covid19.

Ainsi, vous ne devriez consentir à percevoir de l'argent que sur une demande spécifique de la direction et après avoir convenu en CPEPE des procédures et modalités à suivre (comme ne pas conserver ces sommes dans la classe, mais les déposer en lieu sûr au bureau de la direction tous les soirs) et de l'engagement de la direction que la responsabilité, s'il y avait vol, ne vous soit pas imputée.

- Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

INFO | RÉGIE INTERNE DU COMITÉ ÉCOLE EHDAA

Dès la première rencontre, le comité doit établir ses règles de fonctionnement.

- A) Nommer des personnes responsables pour:
- convoquer les membres et faire l'ordre du jour des réunions;
 - assurer le secrétariat et produire les procès-verbaux;
- B) Préciser un calendrier des rencontres en fonction de l'échéancier;
- C) Établir des modalités de publication des procès-verbaux;

- D) Établir un délai de consultation des collègues;
- E) Établir un délai de décision et de refus (motifs par écrit).

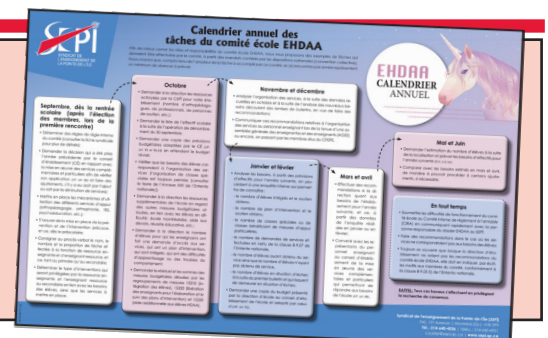
Contrairement aux procès-verbaux des CPEPE des établissements, les procès-verbaux des comités école EHDAA ne sont pas acheminés directement au SEPÎ. **Nous vous demandons de nous les faire parvenir à l'adresse suivante : ehdaa@sepi.qc.ca.**

- Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

EHDAA

N'hésitez pas à consulter le calendrier des tâches du comité école EHDAA qui se trouve sur notre site Internet à la page suivante: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier_taches.pdf.

- Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca





COMITÉS PERMANENTS, DE LA CONVENTION ET DE LA LIP

En ce début d'année mouvementé, plusieurs postes restent à combler au sein des comités et délégations. Selon vos intérêts et le temps que vous voulez ou pouvez donner à votre implication syndicale, vous constaterez qu'il y en a pour tous les goûts. Certains comités devront se réunir bientôt et les élections se tiendront lors du prochain conseil des personnes déléguées, prévu le 27 octobre.

Tout membre du SEPÎ, **indépendamment de son expérience**, peut soumettre sa candidature. Prenez le temps de consulter le *Cahier descriptif des comités et délégations syndicales du SEPÎ* en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/images/SEPI-Comites-delegations_2020.pdf.

À ce jour, voici les places disponibles :

Les comités permanents du SEPÎ

- le comité d'élection et de référendum → 5 places + 3 substituts
- le comité de discipline → 3 places
- le comité des statuts et règlements → 1 place

Les comités de la convention et de la LIP

- le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA → 1 place + 1 substitut
- le comité paritaire pour les élèves HDAA → 2 places

Si vous souhaitez obtenir de plus d'informations concernant l'ampleur de l'implication de ces comités, veuillez me contacter par courriel. Ce sera un plaisir de répondre à vos questions.

Prenez note que seules les candidatures soumises **avant 14h00 le vendredi 16 octobre 2020**, par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca, seront présentées et feront l'objet d'élections au prochain conseil des personnes déléguées ordinaire.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | VÉRIFICATIONS DE LA RENTRÉE

En vue de partir l'année du bon pied et d'éviter irritants et problèmes, voici un petit aide-mémoire des vérifications que nous vous invitons à effectuer dès la rentrée scolaire :

- ✓ Votre **relevé de paye** : Il vous permet notamment de voir si vous êtes payé(e) au bon échelon salarial et si votre salaire correspond à votre situation, en cas de réduction de tâche, de congé à traitement différé ou de retraite progressive.
- ✓ Votre dossier de **scolarité** et d'**expérience** : Comme votre scolarité et votre expérience peuvent avoir un impact sur votre échelon salarial, assurez-vous de fournir tous les relevés pertinents.

- ✓ Votre **réduction de tâche** : Assurez-vous que votre horaire correspond au pourcentage de tâche qui vous est assigné et que le nombre de jours d'enseignement et de journées pédagogiques est calculé au prorata d'une tâche à temps plein.
- ✓ Votre **qualification légale** : Assurez-vous qu'elle soit bien renouvelée.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à consulter les fiches et guides syndicaux sur notre site Web : www.sepi.qc.ca. Vous pouvez également communiquer avec l'une de nos conseillères syndicales.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2020

COVID-19

Serafino Fabrizi fait un retour sur les rencontres tenues entre le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPÎ) et le SEPÎ cet été, où un certain nombre de demandes ont été formulées. Ces demandes touchaient notamment la santé et sécurité au travail (SST) et le plan de la rentrée scolaire du gouvernement. Quant à Sophie Fabris, elle présente le cadre SST qui prévaut actuellement dans les établissements scolaires. Par la suite, les personnes déléguées exposent les éléments problématiques identifiés dans leurs milieux après deux jours travaillés. Ces éléments feront l'objet d'un suivi auprès du CSSPÎ.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | RENCONTRE PRÉPARATOIRE AU CONGÉ DE MATERNITÉ ET PRÉPARATION À LA RETRAITE

Pour l'année de travail 2020-2021, considérant l'ampleur de la tâche occasionnée par la situation impliquant la pandémie de COVID-19 et le fait que nous ne pouvons pas recevoir de membres dans les bureaux du SEPÎ, le service de rencontre de planification des congés de maternité et de la retraite ne sera pas offert cette année. Toutefois, si vous avez des questions en lien avec ces sujets, il nous fera plaisir de vous répondre, comme à l'habitude, par téléphone (514-645-4536 poste 214) ou par courriel (catherinefaucher@sepi.qc.ca).

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

JEUNES | RENCONTRES COLLECTIVES, RENCONTRES DE PARENTS VERSUS TNP

La première rencontre collective ainsi que la première rencontre de parents ont eu lieu ou se tiendront sous peu.

Il est important de ne pas oublier que le temps passé durant ces rencontres, trois de parents et dix collectives, s'il est fait en sus des cinq heures de TNP prévues cette même semaine, doit être récupéré au cours des semaines suivantes. Il vous appartient de gérer ce temps selon vos besoins. Il faut savoir que, sous réserve de certaines balises, la

direction ne peut et ne doit jamais s'ingérer dans la gestion de votre TNP. Son seul droit est d'être avisée dans les délais prévus si vous effectuez des changements à l'horaire que vous avez déterminé en début d'année.

Besoin d'informations supplémentaires? Appelez-nous!

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPÎ). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca